SOCIÉTÉ

Conseil régional de l'environnement des Laurentides

Des concertations pour la création de nouvelles aires protégées

Photo: Archives Néomédia

Partager à
ma communauté

10h00
24 septembre 2025

Par Salle des nouvelles

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides lance les concertations régionales entourant les propositions d'aires protégées déposées en territoire public continental. L'organisme a tenu une séance d'information à Mont-Tremblant et en ligne sur Zoom afin d'expliquer les étapes des concertations qui aideront à évaluer le potentiel des 74 propositions reçues pour la région. Ce mandat s'inscrit dans le cadre du Plan nature 2030, qui vise notamment à conserver 30 % des milieux continentaux et 30 % des milieux marins et côtiers du Québec d'ici 2030.

Ces concertations aideront le gouvernement du Québec à atteindre ses objectifs ambitieux de conservation de la biodiversité.

Plus de 400 propositions d'aires protégées ont été déposées et jugées complètes à travers le Québec en 2024 grâce à une mobilisation remarquable dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional lancé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Dans le cadre de ce nouveau mandat, chaque conseil régional en environnement (CRE) mettra sur pied des tables de concertation rassemblant les parties prenantes concernées afin d'élaborer des recommandations quant

aux territoires à protéger faisant l'objet d'un consensus. Ces concertations, qui représentent une occasion historique de contribuer à protéger des milieux naturels précieux, débuteront le 14 octobre. Les résultats de cette étape serviront à éclairer les décisions du gouvernement du Québec quant aux territoires à protéger.

« *À travers ces concertations, notre objectif est de favoriser l'apparition de consensus afin de désigner des milieux naturels de grande valeur pour la population et la biodiversité dans toutes les régions du Québec. Ces concertations seront menées dans un esprit d'écoute et de respect de toutes les préoccupations exprimées* », déclare Anne Léger, directrice générale du CRE Laurentides.

Un processus impartial et rigoureux

Le CRE Laurentides enverra des invitations ciblées aux différentes parties prenantes concernées pour qu'elles participent aux concertations. Il s'engage dans une position d'écoute impartiale et garantit la prise en compte de la pluralité des positions.

« *Plusieurs projets d'aires protégées sont sur la table présentement. Nous avons besoin de l'expertise des acteurs locaux et régionaux, dont les municipalités et les MRC, et des communautés autochtones pouridentifier les initiatives les plus porteuses pour la nature et les communautés locales* », mentionne Bernard Drainville, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

À l'issue de ces concertations, le RNCREQ remettra au ministre du MELCCFP une recommandation finale en décembre 2026 qui intégrera les perspectives de tous les acteurs concernés.

Partager à ma communauté

néo média

Nous joindre
À propos
Carrières
Publicités
Politique de confidentialité
Condition d'utilisation

Consultez vos nouvelles sur mobile.

DISPONIBLE SUR Google Play
Télécharger dans l'App Store

Suivez-nous

TOUS DROITS RÉSERVÉS © 2025 NÉOMEDIA.COM